

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023

Date d'exécution 06.06.2023

Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Imprägnierspray PUAG

Identifiant unique de formulation UFI: JF9H-QEHS-3009-T3Y2

Composant(s) déterminant la classification de danger

hexane (contenant <-5-% n-hexane (203-777-6))

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

imprégnation pulvérisation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

PUAG AG

Oberebenestr. 51

CHE-5620 Bremgarten AG, Aargau

Producteur

F.W.Klever

Hauptstraße 20

D-84168 Aham

Téléphone +49 (0) 8744 96 99 10

Télécopie + 49 (0) 8744 96 99 96

E-mail info@ballistol.de

Site web www.ballistol.de

Service responsable de l'information:

Qualitätssicherung

Téléphone +49 (0) 8744 96 99 80

E-mail (personne compétente):

info@ballistol.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nur für Anrufe aus der Schweiz! Tox Info Suisse 145 +41 44 251 5151

Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Aérosol 1, H222 H229

Skin Irrit. 2, H315

STOT SE 3, H336

Aquatic Chronic 2, H411

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023

Date d'exécution 06.06.2023

Version 1.0 (fr)

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarque

Pluvonin ist ozonneutral

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

hexane (contenant <-5-% n-hexane (203-777-6))

Pictogrammes des risques



GHS02



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans recyclage

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
107-83-5	203-523-4	hexane (contenant <-5-% n-hexane (203-777-6))	60 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	
106-97-8	203-448-7	butane	20 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023

Date d'exécution 06.06.2023

Version 1.0 (fr)

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
74-98-6	200-827-9	propane	10 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse

ABC-poudre

Dioxyde de carbone (CO₂)

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxydes d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023

Date d'exécution 06.06.2023

Version 1.0 (fr)

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Aspirer à l'aide du système d'aération des locaux.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Protéger de la radiation solaire et de températures à 50°C

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

2B Emballages pour aérosol et briquets

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante

correctement stocké le produit se conserve indéfiniment

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023

Date d'exécution 06.06.2023

Version 1.0 (fr)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
107-83-5	203-523-4	2-Methylpentane	500 [ml/m³(ppm)] 1786 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 1000 Court terme(mg/m³) 3551 (BE)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	Court terme(ml/m³) 980 (1) Court terme(mg/m³) 2370 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
107-83-5	203-523-4	Hexane, all isomers except n-hexane	500 [ml/m³(ppm)] 1786 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 1000 (1) Court terme(mg/m³) 3551 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m³(ppm)] (BE)
106-97-8	203-448-7	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m³(ppm)] (BE)
74-98-6	200-827-9	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m³(ppm)] (BE)
107-83-5	203-523-4	2-Methylpentane	200 [ml/m³(ppm)] 700 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 400 Court terme(mg/m³) 1400 (CH)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m³(ppm)] 1900 [mg/m³] (CH)
107-83-5	203-523-4	Hexane, all isomers except n-hexane	500 [ml/m³(ppm)] 1800 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 1000 Court terme(mg/m³) 3600 (CH)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m³(ppm)] 1800 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 4000 Court terme(mg/m³) 7200 (CH)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m³(ppm)] 1900 [mg/m³] (F)
107-83-5	203-523-4	Hexane, all isomers except n-hexane	500 [ml/m³(ppm)] 1800 [mg/m³] (F)

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.0 (fr)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Si besoin: lunettes de protection

Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire
Concerne les propane en général: en cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant
Utiliser un filtre de type AX. Couleur d'identification marron conforme EN 371

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Aérosol

Couleur

incolore
limpide

Odeur

ça sent l'isohexane

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-48 °C		(Propan)
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 10.9 Vol-%		(Propan)
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité env. 1.5 Vol-%		(Propan)
Point éclair	env. -104 °C		(Propan)
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C) pression 1013 mbar		pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	env. 0.68 g/mL (20°C) pression 1013 mbar		

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023

Date d'exécution 06.06.2023

Version 1.0 (fr)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Le récipient est sous pression. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50°C. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

10.5 Matières incompatibles

Comburent, fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Indications diverses

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg Espèce Rat		Les données se rapportent au composant principal.
Toxicité dermique aiguë	> 2000 mg/kg Espèce Lapin		Les données se rapportent au composant principal.
Toxicité inhalatrice aiguë	> 20 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h	OCDE 403	Les données se rapportent à la composante principale.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
légèrement irritant		

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.0 (fr)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant.		

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.			

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: > 1 mg/L Espèce Oryzias latipes (Ricefish) Durée du test 48 h		Basé sur les données réelles de résultat de test ou un produit comparable
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 2.1 microg./l Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		Basé sur les données réelles de résultat de test ou un produit comparable
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	NOEC 30 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata (Grünalge) Durée du test 72 h		Basé sur les données réelles de résultat de test ou un produit comparable

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023

Date d'exécution 06.06.2023

Version 1.0 (fr)

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Recycler les emballages des marchandises selon le système allemand DSD (Duales System Deutschland).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950	ONU 1950	ONU 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.0 (fr)

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Étiquette de danger	2.1
Code de classification	5F
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Dispositions particulières	190, 327, 344, 625
Code de restriction en tunnel	D

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Polluant marin	Non
EmS	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	Aerosols, inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, prêt à l'emploi 93.3 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

Imprägnierspray PUAG

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.